

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,  
30 novembre 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs – Cyril BRUZZESE – Sylvie DESCHAMPS – Clémentine FIGUET – Eliane GEOFFROY – Corinne JOURDAN – Annie MONNERY – Béatrice MOULIN MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre PODKOWA – Patrick RAMON – Jessica ROSINET - Pascal ROUSSET – Kenan SOLMAZ - Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Maria-Dolorès THUDEROZ – Claude VARENNES –

NOMBRE DE CONSEILLERS :  
EN EXERCICE :27  
PRÉSENTS : 18  
PROCURATIONS: 3  
VOTANTS : 21  
POUR : 21  
ABSTENTION: 0  
CONTRE : 0  
N° 2023-118

Avaient donné procuration : Messieurs - Serge BERNARD (pouvoir à Yannick PAQUE) Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT) – Willy GABRIEL (pouvoir à Kenan SOLMAZ)

Étaient absents excusés : Mesdames et Messieurs Nathalie LACOSTE –Yann FLAMANT –Fatima BENKHEIRA -Ilyes TELALI – Emilie RATTON—Jérémie VIAL

Mme Annie MONNERY a été élue secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION : Ouverture anticipée de crédits**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1612-1 du CGCT,

Considérant le calendrier budgétaire 2024 avec un vote du BP programmé le 21/03/2024 ou jusqu'au 15 avril 2024.,

Considérant la nécessité de ne pas bloquer l'avancement des projet et permettre une continuité dans les réalisations d'investissements entre le 01/01/2024 et le 21/03/2024 ou jusqu'au 15 avril 2024.,

Considérant le montant des dépenses d'investissement réelles votées en 2023, à savoir 5 302 000€ (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Autorise avant vote du BP 2024, les engagements, liquidations et mandatements pour les dépenses suivantes :

CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	PREVISION 2023	Montant autorisé (BP 2023 X 25%)
20	2031	Frais d'études	296 100,00 €	74 000,00 €
	2051	Concessions droits similaires	31 995,48 €	7 990,00 €
		<b>TOTAL CHAPITRE 20</b>	<b>328 092,48 €</b>	<b>81 990,00 €</b>
204	20422	Subv Privé, batiments installations	20 068,01 €	5 000,00 €
		<b>TOTAL CHAPITRE 204</b>	<b>20 068,01 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
21	2121	Plantation d'arbre et d'arbustes	20 000,00 €	5 000,00 €
	2128	Autres agencements et aménagements	299 723,16 €	74 000,00 €
	2138	Autres constructions	464 000,00 €	100 000,00 €
	2182	Matériel transport	106 000,00 €	25 000,00 €

	2183	Matériel bureau et informatique	19 168,90 €	4 500,00 €
	2184	Mobilier	61 268,64 €	15 200,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	185 552,22 €	46 000,00 €
		<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>1 177 712,92 €</b>	<b>269 700,00 €</b>
23	2313	Constructions	1 005 897,09 €	251 000,00 €
	2315	Installat matériel et outillage techn	2 670 649,88 €	667 000,00 €
		<b>TOTAL CHAPITRE 23</b>	<b>3 676 546,97 €</b>	<b>918 000,00 €</b>

- Autorise, M le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire  
Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.